

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du SAMEDI 29 Mai 2021

Le 29/05/2021 à 9 heures, les membres du Conseil Municipal de MARLHES se sont réunis à la Mairie, Salle du Conseil, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 21/05/2021

PRESENTS : CHORAIN Jean-François, PIOT Michelle, EPALLE Daniel, DURIEU Françoise, DEBARD Béatrice, LEGER Sébastien, GRANGE Aurélie, BERTHAIL Angélique, BOYER Carole, DOURRET Josselin

ABSENTS EXCUSES EPALLE Sandrine ayant donné pouvoir à BERTHAIL Angélique, GUILLAUME Chris ayant donné pouvoir à PIOT Michelle, ROYON Frédéric ayant donné pouvoir à LEGER Sébastien

SECRETAIRE : DURIEU Françoise

Jean-François CHORAIN, maire, ouvre le conseil municipal en proposant l'approbation du compte rendu du CM du 23 Avril 2021. A l'unanimité, ce compte rendu est approuvé.

Affaires générales

1°) Tirage au sort des jurés d'assises à partir des listes électorales.

987 votants, ne concernent que les personnes nées avant 1999 (plus de 22 ans).

3 tirages successifs sont réalisés par BERTHAIL Angélique.

1 : Numéro sortant : 263

2 : Numéro sortant : 849

3 : Numéro sortant : 014

2°) Désignation des membres du CCAS.

Suite à la démission de M. Emile CHORAIN, il apparaît que des modifications soient à opérer au sein du C.C.A.S. Mr le Maire propose de nommer comme nouveau membre du conseil d'administration du C.C.A.S. **Sylvie NOCHUMSON**, en remplacement de Emile CHORAIN.

Après avoir écouté l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification de la composition du C.C.A.S. proposée.

3°) Personnel : Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires.

Elles sont versées dès lors que le personnel de la mairie effectue des heures supplémentaires : + 25 % jusqu'à 14h supplémentaires (27 % à partir de la 15^{ème} h), plus majoration de 2/3 pour les heures effectuées un dimanche et un jour férié, double pour les heures de nuit (entre 22h et 7h)

Les dispositions de la présente délibération prennent effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Travaux

1°) Choix des entreprises : Aménagement Lot des frênes et Chemin des Templiers

Mr le Maire rappelle le projet du Lotissement des Frênes et en continuité, la réhabilitation des réseaux dans le secteur s'étendant du cimetière au Chemin des Templiers.

Une consultation des entreprises a été faite sur **3 lots** : Lot 1 -Terrassements, Réseaux, Lot 2- Voirie, Lot 3 -Espaces verts et deux tranches : **tranche ferme** pour les travaux du lotissement et le raccordement côté cimetière et **tranche conditionnelle** pour les réseaux aux abords et notamment sur le Chemin des Templiers (lots 1 et 2 uniquement).

Suite à la **Commission d'Appel d'Offres** du 27 Mai 2021, ont obtenu la meilleure note :

- le groupement BORNE de St Julien Molin Molette/ BOUCHARDON/ BONNET pour les lots 1 (95,5/100 pour une offre à 239 848 € HT) et 2 (95,5/100 pour une offre à 187 830 € HT) ;
- L'entreprise MM Aménagement de Marlhès pour le lot 3 (98,41/100 pour une offre à 28 829 € HT).

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** les choix de la Commission d'Appel d'Offres soit le groupement BORNE/ BOUCHARDON/ BONNET pour les lots 1 et 2 (tranche ferme et tranche conditionnelle) et l'entreprise MM Aménagement pour le lot 3 et **AUTORISE** Mr le Maire à signer les marchés correspondants.
Une réunion avec les riverains doit être programmée Mercredi 16/06 à 18 heures.

Chemin du Suc de Verne : la canalisation ne sera pas changée, elle ne dessert que 2 résidences secondaires avec peu de consommation d'eau et elle semble en bon état.

2°) Choix du Maître d'œuvre, approbation du devis estimatif, demande de subventions pour l'extension de la Maison de Santé.

Mr le Maire rappelle que la commune est propriétaire du plateau restant libre au niveau de la Maison de Santé (rez-de-chaussée de l'ancienne maison de retraite au 17, Route de Jonzieux) à l'arrière du cabinet du kinésithérapeute, sur environ 140 m².

Un couple de dentistes a pour projet d'installer son cabinet. Pour cette extension de la Maison de Santé, nous avons consulté l'architecte qui a travaillé aux deux premières tranches : l'agence MATHAIS de St-Etienne. Celui-ci a fait une offre de maîtrise d'ouvrage à 11,50 % de l'estimation des travaux (162 600 €) soit 18 699 € HT (Economiste et Fluides compris).

Par ailleurs, il faut missionner un bureau de **Contrôle Technique** et un **Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé**.

Enfin, pour cette opération, nous sollicitons l'aide financière de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Il présente alors un plan de financement pour l'opération :

DEPENSES	MONTANT H.T	RECETTES	MONTANT H.T
Honoraires	18 699 €	Subvention Etat DETR 20 %	37 319,80 €
Travaux	162 600 €	Etat FNADT 20 %	37 319,80 €
Missions CT et CSPS	5 000 €	Région 40 %	74 639,60 €
		Autofinancement 20 %	37 319,80 €
TOTAL PROJET	186 299 €	TOTAL	186 299 €

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le montant estimatif des travaux, le choix du maître d'œuvre et le plan de financement présenté et **AUTORISE** Mr le Maire à déposer les demandes de subventions aux différents partenaires.

3°) Participations aux travaux du SIEL pour la Route de Riotord, le lotissement des Frênes et le Chemin des Templiers.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux :

**d'Aménagement de la Route de Riotord
de Lotissement des Frênes
de Dissimulation réseaux secs chemin des Templiers**

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par les partenaires.

Pour l'Aménagement de la Route de Riotord

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Eclairage route de Riotord	27 585 €	45.0%	12 413 €
TOTAL	27 585 €		12 413 €

Pour le Lotissement des Frênes

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Eclairage Lotissement des Frênes	27 420 €	45.0 %	12 339 €
BT Lotissement	46 560 €	59,3 %	27 610 €
GT Télécom Lotissement	22 130 €	100 %	22 130 €
Câblage fibre	9 450 €	100 %	9 450 €
TOTAL	105 560 €		71 529 €

Pour la dissimulation réseaux secs chemin des Templiers

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Eclairage chemin des Templiers	15 848 €	45.0 %	7 131 €
Dissimulation BT chemin des Templiers	55 000 €	40.0 %	22 000 €
GC Télécom chemin des Templiers	22 000 €	75.0 %	16 500 €
TOTAL	92 848.18 €		45 31 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **Approuve** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et **Autorise** Mr le Maire à

signer toutes les pièces.

4°) Approbation des ventes des lots Rue de l'aubépine

Mr le Maire présente les plans de bornage définitifs réalisés par le cabinet AURA-GE après les travaux de terrassements et réseaux des lots à bâtir **Rue de l'Aubépine** et conformément aux modifications souhaitées par les acquéreurs.

Le prix moyen du terrain a été fixé à 60€ le m2 en séance du conseil municipal du 27 Février 2021.

La commission *Urbanisme, Habitat, Cadre de vie et Soutien aux activités*, réunie le 12 Mai 2021, propose que le prix de vente de chaque parcelle tienne compte de ses qualités environnementales :

Parcelle	Surface	Acquéreur	Prix proposé
A	907 m2 dont accès 110 m2	Coraline Gay et Jonathan Carrot	48 000 €
C	757 m2	Jacqueline et Michele Baroux	45 000 €
B	808 m2	Martine et Jacques Brunon	60 000 €

Nous en profiterons pour mettre en conformité les limites de la parcelle d'Antonin Durieu avec le cadastre ; à acter lors de la vente (parcelle D pour 1a93ca)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** les prix proposés par la commission et **AUTORISE** Mr le Maire à signer les promesses et actes de vente correspondants.

Conventions

L'association Marl'Mot souhaite que la commune mette à sa disposition le terrain communal jouxtant le stade enherbé pour une surface d'environ 3 000 m² afin d'aménager un circuit pouvant être utilisé uniquement par les motos électriques et les vélos.

Comme il paraît difficile de limiter l'accès à d'autres utilisateurs, le conseil municipal décide d'informer l'association qu'aucune convention ne sera signée, mais l'autorise à effectuer des aménagements en accord avec les services techniques.

Un arrêté sera pris pour interdire les véhicules motorisés et informer les parents que les enfants sont sous leurs responsabilités.

Convention territoriale globale.

Mr le Maire rappelle que la CTG est une démarche partenariale qui a pour objet d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux habitants de la CCMP.

Un travail de réflexion a été mené par la Communauté de Communes depuis plusieurs mois.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Favoriser le bien-être des habitants, leur intégration sociale, animer la vie sociale

- Développer l'information de proximité, favoriser l'accès aux droits et aux services, accompagner les personnes les plus vulnérables, en particulier les personnes âgées
- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de la CTG entre la commune, la communauté de Communes et la CAF mais se donne le temps d'étudier plus précisément la convention. La question est ajournée au prochain conseil.

Questions diverses

Les prochains conseils se dérouleront : le 24 Juillet ; le 3 Septembre (forum des associations le Samedi 4 Juin ; le 16 Octobre ; le 20 Novembre et le 18 Décembre.

La mairie vient de recruter une directrice pour le Centre de Loisirs à 80% pour un CDD de 1 an renouvelable. Elle travaillera en collaboration avec l'AFR ; elle est chargée de développer les animations vers les adolescents et de mutualiser les moyens des associations.

Chemin des Granges : Lors du Conseil Municipal du 27 Mars, il avait été décidé de rouvrir ce chemin en laissant la possibilité au Gaec des Mille mètres de l'utiliser pour les besoins de leur exploitation. Lors des différents contacts, le Gaec a exposé leurs difficultés à faire cohabiter marcheurs et animaux ; le système du robot de traite fait que la circulation est constante et que le chemin est emprunté sur toute sa longueur.

Le conseil municipal décide de ne pas rouvrir ce chemin sans pour autant le vendre.

Une rencontre aura lieu pour préciser les modalités d'entretien et d'utilisation de ce chemin ainsi que celui de la Madone.

Devenir des commerces : Le conseil doit mener une réflexion sur le devenir de l'ensemble des commerces pour répondre au mieux aux besoins de la population.

Mr le Maire procède à la lecture de la lettre recommandée de M Lionel DURIEU datée du 28 mai 2021 et adressée à Mr le Maire et aux conseillers.

Michelle PIOT informe le conseil sur le taux d'incidence COVID qui est élevé sur le secteur Marlies, St Régis, Jonzieux. L'ARS organise une intervention de dépistage massif le Mercredi 9/06 de 10 h à 13h et de 14h à 16h30. Tests antigéniques avec résultats sous 15 min et si positif, test PCR avec identifiant du variant.